CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

OBJET : RD6 - Mise en sécurité entre l'A51 et Gardanne - Gardanne - Bouc Bel Air - Simiane-Collongue - Lancement des enquêtes publiques.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver les caractéristiques de l'opération de mise en conformité de la RD6 entre l'A51 et Gardannne, telles que résumées dans les annexes jointes au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à solliciter le lancement des enquêtes publiques conjointes portant sur la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité des PLU des communes de Gardanne, Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue, et à engager les procédures utiles et notamment la procédure d'expropriation s'il y a lieu pour la réalisation de l'opération.

A l'unanimité Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée